

Namur, le 8 Février 1833.

Nous avons l'honneur de vous communiquer,
Messieurs, une pétition du sieur F. Combre,
d'Andenne, tendante à obtenir l'autorisation
de faire construire un four à pipes dans
son jardin, situé à Horv-Seiller.

Nous vous invitons à donner à cette
demande la suite indiquée à l'article
2393 du Code administratif.

Le Député des Etats de la province,

[Signature] *par interim.*

Le Député des Etats:
Le Secrétaire-général,
[Signature]

Messieurs les Bourgmestre
et Chevalier,

d'Andenne.